

que l'Eglise Catholique puisse recevoir. C'est le plus grand malheur dont elle puisse être affligée. C'est ainsi que les Pères du Concile de Sardique l'ont regardé.

Puisse le Ciel, favorable à nos vœux, faire parvenir, s'il est encore tems, les foibles accents de ma voix plaintive jusqu'au cœur de Votre Majesté. Il n'en fut jamais, SIRE, de plus fidèle & de plus tendre que le mien pour son Roi.

Outre l'affaire du Curé de Saint Etienne du Mont pour le cas de refus des Sacremens, deux autres semblables ont encore fait du bruit ; l'une est arrivée à Orléans, l'autre à Langres. Les Chambres du Parlement en ont fait aussi le sujet de leurs délibérations, & le Roi celui de son attention, tandis que l'Archevêque de Paris a obtenu de la Cour que le Curé de Saint Etienne du Mont fut rétabli dans ses droits, dont le Parlement l'avoit déclaré déchu. Mais cette Compagnie active, & ne comptant pas devoir se relâcher des connoissances en matières ecclésiastiques que le Roi a jugé à propos de se réserver, a continué jusqu'au 13. Avril de se tenir assemblée, laissant les affaires d'ailleurs suspenduës, & le cours de la Justice interrompu. Il y étoit question de faire de nouvelles remontrances au Roi. Elles furent conçûes, dictées, mises au net, & enfin portées devant le Trône par une Députation, Mr. de Maupeou qui les prononça étant à la tête. Elles sont pathétiques & rien n'y manque pour la beauté de l'expression. Quant au fond & à l'esprit, qu'il en soit jugé par la lecture. Les voici.

S I R E ,

J'Ancis affaire si importante n'a conduit votre  
Parlement au pied de votre Trône. La Religion,  
l'Etat,